

N/REF : 18/03/2026 22H45 C:000039 I:00239
V/REF : AC/C42662
V/Email reçu le Mercredi 18/03/2026 à 22H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HCH
IMMEUBLE : HAUTES CHALAIS -HCH
SQUARE DES HAUTES CHALAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 29 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 22 SQUARE DES HAUTES CHALAIS - LOGT VACANT SUR PASS AU 23/04
LOGEMENT N° 004559, PORTE N°4559, 2° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 004559 HCH (HCH 04 22)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme F BLIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 28/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS,
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
OBTURATION ROAI GAZ
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
REMARQUE : PRÉVOIR REMPLACEMENT DU MITIGEUR EVIER FUYARD
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 28/04/26 à 16H51 Mme F BLIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	PBL176-Obturation bouchon gaz	1	41,16	41,16
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	123,50	123,50
TOTAL H.T.				164,66
T.V.A. a 10,00%				16,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,12</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.